



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 5 septembre 2024 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Philippe Herminjard
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

06 / 2024

M. le Président sonne la cloche qui marquera cette année l'ouverture et la clôture de toutes les séances du Conseil communal. Il espère ne pas avoir à s'en servir durant les séances pour ramener l'ordre ou rappeler les conseillères et conseillers à leurs devoirs. Il se dit très heureux de retrouver les membres du Conseil pour cette nouvelle année législative et présente les deux tableaux qu'il a choisis pour orner le mur derrière le pupitre présidentiel, œuvres de François de Ribaupierre et Henri Edouard Bercher, tous deux des peintres locaux. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos débats, au public, aux téléspectateurs et internautes qui nous suivent, ainsi qu'à nos agents communaux (huissière et agent de police).

1. Appel

64 personnes présentes, 35 personnes absentes, dont 3 sans excuse (Loïc Brawand, Oliver Ghorayeb et Colin Pahlisch).

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 septembre 2024

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 6.2. Rocade à la Commission de gestion pour le groupe PLR
- 6.3. Rocade à la Commission des finances pour le groupe Vevey Libre

M. A. Gonthier demande si le Bureau a discuté du postulat déposé au point 12.3, qui revêt une formulation qui ne paraît pas très réglementaire.

M. le Président répond que ce point a effectivement été discuté lors de la séance du Bureau. La Municipalité a elle-même signifié que la formulation de cet objet n'était pas correcte. Il a donc demandé à son auteur d'en revoir la forme. Un texte modifié sera déposé ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté tel qu'amendé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau et correspondance

- Lettre de l'association qui a bénéficié des jetons de présence de la dernière séance du mois de juin, qui remercie chaleureusement le Conseil pour son soutien
- Nous avons appris les décès durant l'été de Mme Françoise Bourgeois Lador, ancienne conseillère communale et députée, de même que de M. Henri Chambaz, ancien conseiller communal et ardent défenseur du jumelage Vevey-Müllheim. L'assistance se lève pour observer un instant de silence
- Lettres de MM. S. Baudin, L. Dällenbach et M. Bertschy annonçant leur démission respective du Conseil communal. M. le Président les remercie de leur engagement, sous les applaudissements du Conseil

- Lettre d'une institution de la région qui fait part de ses préoccupations sur la situation qui prévaut aux abords de la gare et la présence récurrente dans cette zone de personnes s'adonnant au trafic de stupéfiants
- Les propriétaires du quartier de Charmontey se sont organisés en association dans le but de défendre leurs points de vue, intérêts et droits dans le cadre de la révision des documents régissant la politique urbanistique de la Ville, en particulier le PPA du cadran nord-est
- Le Secrétariat municipal a envoyé par voie électronique le formulaire relatif au remboursement des frais de garde d'enfants pour les séances en lien avec les activités du Conseil communal

4. Adoption du procès-verbal

4.1. Adoption du procès-verbal des séances des 13 et 20 juin 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal des séances des 13 et 20 juin_2024 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1. En remplacement de M. Stéphane Baudin (PLR), démissionnaire

5.2. En remplacement de M. Laurent Dällenbach (PLR), démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Maria Boissard, en remplacement de M. Stéphane Baudin (PLR), démissionnaire
- M. Yann Le Deley, en remplacement de M. Laurent Dällenbach (PLR), démissionnaire

M. le Président leur souhaite la bienvenue et espère qu'ils auront plaisir à participer aux travaux de notre assemblée. Le remplacement de M. M. Bertschy n'ayant pas pu être traité dans les délais, il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

6. Elections complémentaires

6.1. D'un membre suppléant·e à la Commission de gestion, en remplacement de M. Stéphane Baudin (PLR), démissionnaire

La candidature de M. S. Albanesi est présentée. Sans autre proposition, M. Sébastien Albanesi (PLR) est élu membre suppléant à la Commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

6.2. Rocade à la Commission de gestion pour le groupe PLR

Le groupe PLR propose une rocade entre MM. O. Bovay, actuel membre, et J. Sauvonnet, actuel suppléant. Sans autre proposition, MM. Jacques Sauvonnet (PLR) et Olivier Bovay (PLR) sont élus respectivement membre et membre suppléant à la Commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

6.3. Rocade à la Commission des finances pour le groupe Vevey Libre

Le groupe Vevey Libre propose une rocade entre M. J. Christen, actuel membre, et Mme A.-F. Simonin, actuelle suppléante. Sans autre proposition, Mme Anne-Francine Simonin (VL) et M. Jérôme Christen (VL) sont élus respectivement membre et membre suppléant à la Commission des finances de manière tacite et par acclamation.

7. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

M. C. Toluoso a peu de choses à dire concernant ASR, si ce n'est que la révision partielle des statuts est en cours. Au niveau du SIGE en revanche, le Comité de direction a annulé la séance qui aurait dû se tenir le 29 août. On ne sait pas très bien ce qui se passe avec le directeur, il n'y a pas de vice-directeur ni de directeur suppléant, on se demande si le projet de STEP régionale n'est pas enterré. Une information du Comité de direction serait la bienvenue, parce qu'il n'est pas souhaitable que le Conseil intercommunal ne se réunisse pas pendant des mois, d'autant que plusieurs sujets importants l'attendent, hormis celui des abattoirs, qui sont un sujet mineur, mais qui plombent l'ambiance depuis 25 ans.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8. Préavis

M. le Président remarque que l'intitulé des préavis 2024/P26 et 2024/P27 sont bien longs. Ne pourrait-on pas imaginer à l'avenir des titres plus concis ?

8.1. Arrêté communal d'imposition pour l'année 2025 (2024/P25)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

8.2. Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'063'000.— pour l'assainissement énergétique de Charmontey 41-43 et Charmontey 45-47, propriétés du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey et d'un crédit d'étude de CHF 2'657'000.— pour l'assainissement énergétique de Simplon 14-16, Panorama 17/Clos 9 et Verger 10, propriétés communales (2024/P26)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Vincent Matthys	
<u>Membres :</u>	da.	Mme	Helen Foster	
	da.	Mme	Hélène Gandar	
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb	
	PLR	Mme	Claire Mollet	
	Verts	Mme	Mélusine Perrier	
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	
	UDC	M.	Bastien Schobinger	
	PLR	M.	Rolf Schweizer	
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin	
	Verts	Mme	Diane von Gunten	
	<u>Suppléants(es) :</u>	da.	Mme	Sabrina Berrocal
		PLR	Mme	Maria Boissard
		PS	M.	Pierre Butty
		EAV	Mme	Nathalie Garçon
VL		M.	Stéphan Molliat	
UDC		Mme	Corinne Pilloud	
LCVL		M.	Martino Rizzello	
	Verts	Mme	Valérie Zonca	

8.3. Demande de trois crédits d'investissement d'un total de CHF 2'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux - des canalisations et des routes : CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège, CHF 1'165'000.— pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler, CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780 et demande d'adoption, en application de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue du Collège (2024/P27)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	M.	Colin Wahli	
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy	
	PS	M.	Dominique Besson	
	PS	M.	Pierre Butty	
	UDC	Mme	Fabienne Despot	
	PLR	M.	Jean-Daniel Légeret	
	VL	M.	Roger Pieren	
	da.	M.	Hervé Queyranne	
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	
	EAV	M.	Antoine Stephanidis	
	da.	M.	Alexandre Vallotton	
	<u>Suppléants(es) :</u>	VL	Mme	Sarah Dohr
		PS	Mme	Marion Houriet
		PLR	M.	Peter Keller
		da.	Mme	Valérie Luccarini
Verts		Mme	Sophie Métraux	
EAV		Mme	Karine Römer	
UDC		Mme	Ariane Verdan	
LCVL	M.	Mattia Vidoz		

9. Rapports

9.1. Étude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.— Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? (2024/P22)

Rapport : M. Alain Gonthier

Mme M. Perrier indique que le groupe des Vert.e.s salue cette possible autonomisation du musée par la création d'une fondation de droit public. Il se réjouit de penser que la convention et le règlement qui seront proposés au Conseil mettront en lumière des sources de financement alternatif qui signifieront que le musée ne sera plus pareillement dépendant financièrement de la Ville.

M. M. Vidoz dépose un amendement au point 1 des conclusions du préavis. Il remercie la Municipalité, les services et la commission pour le travail effectué. Il salue la forme choisie de la fondation, qui remplit les objectifs fixés, soit de sortir le musée Jenisch des comptes de la Ville, de viser son autonomisation et potentiellement de réduire les coûts, du moins de ne pas les augmenter. En revanche, il se dit moins convaincu par la direction choisie, unique, qui impose une fondation de droit public. Cette forme n'a été utilisée qu'une seule fois dans le canton de Vaud, et jamais au niveau communal. Est-ce le moment de faire des expérimentations sur un projet d'une telle importance, avec de tels enjeux financiers ? Il suggère donc de mandater un expert juridique externe afin qu'il examine si la forme choisie doit être de droit public communal ou plutôt de droit privé, forme qui est très souvent utilisée, qui remplit aussi des buts d'utilité publique et qui est soumise à autorité de surveillance. Le préavis expose une vision unilatérale. Il ne voit pas la chose de la même manière, ni les avantages déterminants qui doivent nous pousser vers une fondation de droit public. Il souhaite qu'on prenne le temps de réfléchir et d'analyser les choses avec soin. Il propose donc de modifier le point 1 des conclusions afin de « donner mandat à la Municipalité de poursuivre les démarches nécessaires en vue d'une possible autonomisation du Musée Jenisch sous la forme d'une fondation *et de mandater un expert juridique (externe) pour déterminer s'il convient de la soumettre au droit privé ou public (communal)* ». Il émet aussi le vœu que la forme choisie permette d'atteindre les objectifs financiers, soit de réduire les coûts, ou du moins de ne pas les augmenter.

M. L. Lavanchy pense que le rapport est clair ; il s'agit de trouver un statut à la fois d'autonomie et de lien étroit avec la commune, où tout le monde y gagne, financièrement, humainement, artistiquement. Nous sommes à la mi-temps du processus ; il faut donc reprendre des forces financières pour décider du meilleur nouveau statut d'un musée d'importance nationale, au patrimoine artistique très important, dont une part essentielle est propriété de la Ville de Vevey. La question n'est pas tant de voir l'investissement de la commune diminuer – même si certaines sirènes sonnent déjà dans ce sens et que personne ne s'en plaindrait évidemment – que de pouvoir trouver d'autres soutiens, une dynamique nouvelle, plus de rayonnement. À l'image de ce qui s'est fait avec la Fondation Images. Et lorsqu'un projet précis, avec proposition de règlement, passera devant le Conseil communal, Décroissance-Alternatives sera attentif à ce que le Conseil continue d'avoir une voix influente au chapitre, de même qu'une responsabilité et un engagement essentiels. Il soutient donc ce préavis et votera le crédit.

Mme S. Marques remercie tous les commissaires pour les échanges très intéressants. Cependant, à l'issue de la séance, elle est restée quelque peu dubitative quant à la forme juridique choisie. Elle soutiendra donc l'amendement, afin de déterminer la meilleure forme juridique pour ce musée.

M. S. Molliat remarque que Vevey Libre a eu une grosse discussion concernant la forme juridique choisie. Il est vite apparu que très peu de monde comprenait la différence entre une fondation de droit privé et une fondation de droit public. Le préavis et le rapport manquent de précisions, l'amendement proposé demande juste que l'on consulte un expert pour avoir une explication claire. Il n'y a qu'un exemple de fondation de droit public dans toute la Suisse ; il pense donc que cet amendement est plutôt positif, sans que cela soit une attaque contre le musée. Pour que le Conseil puisse avoir un débat constructif, votons en faveur de cet amendement.

M. A. Gonthier constate qu'on entend plutôt, notamment lors de l'examen du budget, des critiques sur le déluge d'experts et tous les coûts que cela implique pour la commune. Il s'étonne donc que la proposition de nommer un expert de plus vienne de la droite. Le travail est en cours depuis février 2023. Il ne comprend pas ceux qui trouvent que les avantages et les inconvénients ne sont pas clairs, parce qu'il lui semble que les deux options sont expliquées dans le préavis. À un moment donné, il faut choisir ; on ne peut pas continuer à travailler sur deux hypothèses et demander ensuite que l'administration communale ne se disperse pas. L'exemple de fondation de droit public cité dans le préavis, c'est le Musée de l'Élysée. Plateforme 10 en est un autre, sauf erreur. Ce ne sont pas des petites structures et il semble que cela fonctionne. Quelle que soit la structure qu'on mettra en place, le but n'est pas de dépenser moins. La commune pourra peut-être se désengager s'il y a des mécènes, mais les mécènes sont pour l'essentiel des gens qui donnent des collections, et quand on reçoit des collections,

cela a plutôt tendance à augmenter les coûts. Mais les cadeaux ne se refusent pas. Il ne pense donc pas que la problématique soit vraiment d'aboutir à des économies pour la commune, mais d'augmenter le rayonnement de ce musée et lui permettre de travailler dans de meilleures conditions, notamment parce que le temps du musée n'est absolument pas le temps administratif d'une commune. Il invite donc le Conseil à approuver les conclusions du préavis que la commission, même si la discussion n'a pas été satisfaisante, a tout de même approuvées par 8 oui et 1 abstention.

M. R. Pieren estime qu'il ne s'agit pas de stopper le processus, mais de l'accompagner et de prendre les bonnes décisions. Il se dit lui aussi d'avis qu'il manque quelques éléments. En cas de don, on reçoit des œuvres, on en dispose avec une obligation d'entretien, de conservation. Du moment que nous sommes une fondation de droit public, nous sommes obligés de conserver ces œuvres, ce qui est une très bonne chose pour le public et les générations futures. Dans le cas d'une fondation de droit privé, on peut procéder à des échanges, à la vente éventuelle de certaines œuvres pour acquérir d'autres biens ou éventuellement pallier des frais extraordinaires. Il ne faut pas d'office envisager cette possibilité, mais c'est une solution possible qui laisse une ouverture, un éventuel choix. Il y a un conseil de fondation dans les deux cas, dans lequel siègera une délégation municipale. C'est dans ce cadre que les choix se feront. Vevey Libre, après un long débat, soutiendra donc cet amendement.

M. P. Chiffelle pense que la question de la future forme juridique est quelque peu théorique, puisque nous votons aujourd'hui un crédit d'étude. À partir du moment où un projet sera soumis, le Conseil gardera toute sa liberté pour allouer le crédit qui lui sera demandé à une autre forme juridique. Le débat entre fondation de droit public ou de droit privé lui semble plutôt sous-tendu par des préjugés idéologiques, ce qui le navre quelque peu ; on doit sortir de ces clivages en matière de culture. Ce qui importe finalement, c'est que cette mesure ne soit pas prise par souci d'économie, mais d'efficience et de dynamisation du musée, et qu'on puisse réfléchir dans ce cadre-là aussi à ce qu'une partie du financement communal permette enfin d'envisager la gratuité de l'accès à nos musées. Il se dit quelque peu déçu que cette question ne soit en rien abordée ni dans le préavis ni dans le rapport, mais il ne manquera pas d'y revenir.

M. P. Bertschy rappelle que l'amendement propose simplement d'étudier et approfondir les deux options, alors que le préavis n'en propose qu'une seule. Ce n'est donc pas la droite qui se montre idéologique. Il n'a pour sa part jamais accepté ou soutenu des amendements afin de diminuer les subventions à ce musée ; il a même accepté à plusieurs reprises des augmentations. Il ne faut donc pas dire que toute la droite veut absolument faire des économies. Vevey a deux fondations dans le domaine de la culture : la Fondation des arts et spectacles, qui dispose, elle aussi, d'un grand bâtiment, propriété de la Ville, et la Fondation Images, dont on a vu le développement depuis que l'autonomie lui a été attribuée. Ce sont des exemples qui doivent nous tirer vers l'avant, nous unir. Pour sa part, il n'a pas encore fait son choix définitif entre la fondation privée ou la fondation publique. Un expert serait donc plus à même de nous expliquer dans le détail et approfondir les choses bien mieux que ce que l'on a aujourd'hui. On nous dit que le Conseil pourra changer d'avis lorsque le préavis sera déposé, mais alors tout ce qui aura été fait sera bon à jeter à la poubelle. Il encourage donc le Conseil à voter l'amendement.

M. V. Matthys pense que ce qui importe aussi, c'est l'avis des fondations qui déposent des œuvres. Si l'on en croit le rapport, les actuelles fondations déposantes sont favorables à l'option publique. Il pense donc que c'est réfléchi, rassurant, raison pour laquelle il ne soutiendra pas l'amendement.

M. L. Lavanchy précise qu'une fondation, pas plus qu'un musée communal, n'est obligée d'accepter des dons. La directrice passe son temps à expliquer à des personnes désolées qu'elle ne peut pas recevoir ce qu'elles ont envie de lui donner. Cet argument est donc non avénu.

Mme S. Dohr remarque que le Musée Jenisch est le fruit d'une donation il y a une centaine d'années. Aujourd'hui, il coûte 2,5 millions de francs aux contribuables. Vevey Libre est à l'origine de la remise en question de la gestion de ce musée. Lorsqu'on regarde le paysage des musées aujourd'hui en Suisse, il y a beaucoup de musées privés, très peu de musées publics. Contrairement à ce qu'a dit M. P. Chiffelle, si l'on vote ce préavis, on va dans une direction, il n'y aura pas d'autre choix. On ne connaît pas la charge de travail pour le Conseil communal. Tout cela représente des coûts, du temps supplémentaires et il serait bon de savoir comment on va empoigner ce dossier. Il y a donc un réel intérêt à amender le préavis.

M. M. Vidoz remarque qu'une fondation de droit privé est figée pendant dix ans. On nous dit que la fondation de droit public c'est mieux, parce qu'on peut changer. Mais si l'on veut changer quelque chose, on doit modifier le règlement, donc cela prend du temps. Et qu'est-ce qu'on voudrait changer ? Rien du tout. Le but sera de gérer les œuvres, de maintenir ce musée à flot. Il ne voit donc pas de problème à avoir une certaine flexibilité. Il ne faut pas voir cela comme un argument de parti, ce n'est pas « la droite propose quelque chose, donc elle dit privé et la gauche dit public ». Ce qu'on dit, c'est que la forme de droit privé est largement utilisée, il y a une autorité de surveillance fédérale. Ce qu'il veut, c'est de l'autonomie, mais aussi un contrôle qui n'est pas concentré dans le pouvoir public. L'autorité supérieure dans une fondation de droit public au niveau cantonal, c'est le Conseil d'État.

Dans une commune, il imagine donc que c'est la Municipalité. Puisque c'est nouveau, en fait on ne le sait même pas. Si l'on souhaite un tout petit peu d'indépendance, peut-être faut-il séparer les rôles, ce que permet une fondation de droit privé.

M. A. Gonthier admet qu'en général, on ne refuse pas un don, mais l'administration d'un musée peut tout à fait refuser certains dons qui ne correspondent pas à ses objectifs, représenteraient une surcharge de travail ou pour lesquels il manquerait de la place. Il croit se souvenir que la charte des musées interdit à un musée de se défaire d'une partie de sa collection et qu'en particulier les donations sont toujours soumises à conditions. Donc, vendre les œuvres d'un musée parce qu'il serait de droit privé est une vue de l'esprit. On veut un contrôle qui n'est pas étatique, mais c'est la Confédération qui contrôle les fondations privées. Quoi de plus étatique que la Confédération ? Quant à la charge de travail pour le Conseil communal, il lui semble que c'est le rôle des conseillers. Est-ce que la charge d'établir un règlement ou d'avoir une dévolution à une fondation de droit privé et d'étudier cette question sur la base d'un rapport d'experts représentera moins de travail pour le Conseil communal que de continuer l'examen d'une fondation de droit public ? Il ne le pense pas. Continuer sur les deux options ne lui paraît pas une catastrophe en soi, mais cela va retarder le processus et donner davantage de travail à l'administration communale. On a à son avis les bases suffisantes pour décider et avancer résolument dans l'autonomisation de ce musée, qui en a bien besoin.

Mme E. Lopez a eu l'occasion de travailler dans des institutions culturelles publiques liées au patrimoine qui ont fait le pas vers la fondation de droit privé. Ce pourquoi elle refusera l'amendement, c'est la question de la gestion des objectifs que peut défendre une institution culturelle qui est gardienne d'un patrimoine, que ce soit au niveau du bâti ou des œuvres qu'elle héberge, de préserver ce patrimoine et de le faire de temps à autre sortir de ses caves pour atteindre le public. On pourrait se retrouver dans une situation dans laquelle, pour des questions de management, de gestion ou autres, ces objectifs changent et qu'on n'ait plus l'assurance que ces missions de maintien du patrimoine soient garanties, parce que les objectifs ne sont plus les mêmes. La 2^e chose essentielle à ses yeux, c'est qu'avec des fondations de droit privé, on a aussi une incidence que les conditions de travail des personnes qui travaillent dans ces institutions. Des contrats plutôt précaires pourraient tomber non plus sous le coup du droit public, mais dans des conditions de droit privé ne seraient pas du tout acceptables. C'est donc réellement important de garder une gestion publique sur les activités ou la gestion d'une institution culturelle qui s'occupe de préserver notre patrimoine, raison pour laquelle elle encourage vivement le Conseil à refuser l'amendement. Si l'on ne sait pas encore aujourd'hui quelle masse de travail reviendra au Conseil communal pour accompagner ce dossier, elle se dit pour sa part plutôt ravie qu'on puisse prendre nos responsabilités de conseillers et conseillères communales et d'effectuer notre travail. On est élu pour cela et c'est tant mieux.

M. le Syndic aime à croire que ce riche débat autour de ce préavis, des deux côtés de la salle, montre tout l'amour du Conseil pour cette institution qu'est le Musée Jenisch. Mandater un expert pour étudier les différentes formes juridiques est une bonne idée, mais c'est ce qu'a fait la Municipalité. Ce préavis et la direction proposée sont basés sur les conseils d'un expert, la Municipalité ne détient évidemment pas les compétences nécessaires pour faire ces analyses. En quelque sorte, l'amendement consiste à dire qu'on souhaite un 2^e avis. Pourquoi pas, mais il peut y avoir autant d'avis que d'experts. On voit que les avantages au passage dans fondation de droit privé ou de droit public sont les mêmes. Mais il y en a qui se distinguent et qui permettent de faire un choix. Un avantage identique, c'est la question de l'ouverture aux subventionnements privés ou parapublics. La possibilité de s'ouvrir à de nouveaux financements semble être une volonté partagée. Évidemment que notre patrimoine aujourd'hui à Vevey, si le musée passe dans une fondation de droit privé ou du droit public, restera notre propriété. On ferait un contrat de prêt. En revanche, pour les dons, si vous dites aujourd'hui aux donateurs que vous êtes une fondation de droit privé, donc avec plus de marge de manœuvre pour pouvoir éventuellement aliéner les dons, on n'en aura tout simplement plus. Aujourd'hui, les personnes qui font des dons au Musée Jenisch le font parce qu'elles ont la garantie que c'est en mains publiques et la garantie aussi de l'expertise de l'institution. Ces deux choses constituent le cœur de la donation de ces collectionneurs ou du fait que d'autres nous confient des collections. Un autre avantage, c'est la question du personnel. S'inscrire dans la continuité des conditions de travail et salariales qui sont aujourd'hui celles du musée, c'est aussi plus efficace parce que c'est un travail de moins à faire, alors que passer tout le monde en contrat de droit privé, avec toutes les inquiétudes que cela peut susciter, serait très compliqué. Il y a ensuite la garantie de l'accessibilité aux expositions et à l'institution. Certaines fondations de droit privé pratiquent des prix d'entrée relativement élevés. La fondation de droit public gardera cette garantie d'accessibilité à la culture à toutes et à tous, voire un jour peut-être la gratuité. Avec une fondation de droit public, on garde la main sur les règles du jeu, il y a davantage de transparence. Il confirme le soutien proactif de toutes les fondations déposantes, mais aussi celui du Canton, dont on a en charge une collection importante, un soutien non seulement à l'autonomisation, mais aussi au choix de la fondation de droit public. Venir devant le Conseil pour étudier jusqu'au bout une solution est aussi une mesure efficace qui met en avant l'économie. Parce qu'étudier deux versions et faire à la fois un projet de règlement, un projet de statuts, deux possibilités pour les contrats du personnel, etc., nécessiterait beaucoup plus de moyens que ceux demandés aujourd'hui et ne répondrait pas à ce besoin d'efficacité et d'économie.

M. M. Vidoz ne voit nulle part dans le projet qu'un expert a été mandaté. Il y a eu des contacts avec le Canton, mais pas d'expert. Qui est cet expert, dont les conclusions l'étonnent ?

M. le Syndic donne le nom de la personne que la Municipalité a mandaté pour cette étude. On a dépensé CHF 14'000.- pour payer un travail d'expertise de mandataire externe. Il n'y a pas eu de frais spécifiques au sein de l'administration, si ce n'est du secrétaire municipal dans le cadre de sa fonction pour coordonner ce mandat avec l'avocate en question.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair concernant l'amendement. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement de M. M. Vidoz est refusé par 32 voix contre 28 (4 abstentions), soit 64 voix. Toutefois, le résultat pose problème, puisque seules 63 personnes ont le droit de vote à main levée, le président ne participant pas au scrutin. Un deuxième comptage montre que l'amendement est refusé par 31 voix contre 27 (4 abstentions).

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 22/2024, du 13 mai 2024, concernant l'étude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.—. Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de donner mandat à la Municipalité de poursuivre les démarches nécessaires en vue d'une possible autonomisation du Musée Jenisch sous la forme d'une fondation de droit public communal ;
 2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 100'000.— pour l'étude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.—, dont CHF 50'000.— proviennent du compte d'attente N° 9170.82021.01 ;
 3. de financer cette dépense par la trésorerie courante par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
 4. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
 5. de prendre acte que les éventuelles subventions seront portées en déduction du crédit accordé ;
 6. d'accepter la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? », déposée à la séance du Conseil communal le 2 mai 2024, et de la considérer comme réglée.
- 9.2. Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès (2024/P24)

Rapport : Mme Sandra Marques

Mme S. Marques précise que la commission propose un amendement technique afin de mieux comprendre le point 5 des conclusions du préavis. En effet, mentionner l'exploitation du collège provisoire laissait entendre que le collège était déjà en exploitation.

M. J.-M. Roduit demande si la commission s'est déplacée sur le site de la station d'épuration (Mme S. Marques répond par la négative), parce qu'à son avis cet emplacement n'est pas un lieu adéquat pour un collège provisoire. C'était déjà du provisoire en 2017 et voilà qu'en 2024, on parle à nouveau de provisoire. L'Ecole internationale du Haut-Lac, qui se trouvait à l'époque à cet endroit, a remué ciel et terre pour quitter ce lieu. Et que fait la commune ? Elle investit l'endroit pour y mettre du provisoire qui va certainement durer plus de 10 ans. Ce n'est pas du tout la bonne solution, raison pour laquelle il s'opposera aux conclusions du préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement technique de la commission est accepté à l'unanimité. Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire) telles qu'amendées. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 24/2024, du 27 mai 2024, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder un crédit d'étude et d'ouvrage d'un montant global de CHF 4'993'000.— TTC pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 11'340.— au budget 2024, relatif à la location de la dalle-parking pour la période d'octobre à décembre.
– Comptes 526.3161 : CHF 11'340. — ;
6. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2025 et suivants les montants relatifs et découlant de :
 - 6.1. la location de la dalle-parking et l'exploitation du collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE ;
 - 6.2. charges d'exploitation du collège provisoire.

10. Réponses aux interpellations

10.1. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Vevey mange-t-elle du foin... » (2024/RI06)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité et le service pour les réponses apportées. À la question 1, on apprend que le retard est dû à Romande Énergie ; c'est bon à savoir. Pour la réponse à la question 2, tout ce qui est dit était connu avant de proposer le calendrier ; ce n'est donc pas une excuse. Tout le monde est au courant que la place du Marché est truffée de tuyaux et de conduites. À la question 3, on apprend que c'est encore une fois la faute de Romande Énergie s'il y avait ce gruyère sur la place du Marché. Pour ce qui est de la question 4, on peut s'inquiéter du retard de six mois pendant la belle saison ; c'est quand même étonnant qu'on n'ait pas pu anticiper cela. On lui rétorquera que c'est la faute de Romande Énergie, mais cette entreprise appartient en totalité au Canton ou à certaines communes. Ils seront donc contents d'apprendre qu'apparemment ils n'ont pas toutes les compétences requises. Pour la réponse à la question 5, il se réjouit de recevoir les comptes ; on verra à ce moment-là la véracité des coûts éventuels supplémentaires ou pas. Il se réjouit malgré tout de l'avancée du chantier et de l'inauguration de ce nouveau bâtiment qui, s'il n'était pas totalement favorable au projet, a été accepté par une majorité du Conseil. Pour ce qui est des retards, c'est tout à fait regrettable, même si l'on commence à en avoir l'habitude à Vevey.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.2. Interpellation de M. Jérôme Christen (VL), intitulée « Abattoirs de Clarens : n'abattons pas des filières de produits de proximité ! » (2024/RI07)

M. J. Christen n'a pas le souvenir, en 30 ans de vie politique communale, d'une réponse aussi faible. On peut se demander à quoi a servi le délai supplémentaire demandé dans le but de fournir une réponse complète. Sur la question du surdimensionnement, la réponse démontre que la Municipalité a été très mal orientée sur la situation passée des abattoirs. Les murs du bâtiment datent de 1917. Ils hébergent depuis leur création une écurie de réception et une halle avec une chaîne d'abattage pour gros animaux (bovins, chevaux), une deuxième écurie de réception pour le petit bétail (porcs, moutons, chèvres) avec une halle et sa chaîne d'abattage.

Entre les deux, une triperie pour le traitement des abats et un frigo pour entreposer et faire rassir des carcasses jusqu'à enlèvement par leurs propriétaires. Ce bâtiment n'a jamais été agrandi, si ce n'est qu'il a été mis en conformité avec les lois sur l'hygiène alimentaire. La capacité d'un abattoir est définie par la capacité d'accueil de ses écuries. Quant à l'efficacité mécanique et le débit des chaînes, il n'est dû qu'à une évolution technologique qui peut parfaitement s'adapter au nombre de personnes disponibles sur la chaîne de production. Aucun agrandissement n'a donc été fait, hormis un local de découpe réfrigéré en bout de chaîne, implanté sous et à côté du couvert existant, mais ouvert à tout vent et rendu obligatoire par les exigences d'hygiène alimentaire. Ces dernières années, le SIGE n'a fait que répondre aux évolutions de la législation. Le personnel nécessaire au fonctionnement des chaînes a été défini par les besoins des artisans-bouchers membres de l'association régionale, lesquels ont investi un million de francs lors des travaux précédents en contrepartie de l'engagement des communes à maintenir et entretenir les abattoirs dans la durée. C'est ainsi qu'est né le Service des abattoirs Vevey-Montreux (SAMV) qui a toujours équilibré ses comptes et assuré le bon fonctionnement des abattoirs et du Centre de Collecte des Déchets Animaux (CCDA) sans jamais faire appel à l'argent des communes avant qu'il ne soit repris par le SIGE. C'est à ce moment-là que les choses se sont gâtées. Budgétisé à 9,5 millions de francs, l'abattoir rénové en a coûté 11 millions en raison de la complexité du projet, auxquels il faut ajouter le solde du dépassement de crédit de l'époque qui a suscité de vives réactions, compréhensibles, mais qui n'a pas de lien avec la gestion de l'abattoir, uniquement avec le chantier du Centre de collecte des déchets animaux étudié, budgétisé et conduit par le SIGE en remplacement des installations existantes. Comble de la situation, les travaux n'ont jamais abouti et l'incinérateur n'a jamais fonctionné, à contrario de l'ancien géré par les abattoirs et qui avait fonctionné pendant plus de 50 ans. Avant son absorption par le SIGE, le SAMV avait préparé, puis remis un projet de convention avec l'association des maîtres bouchers pour garantir un volume d'abattage annuel de 5'000 tonnes à Clarens. C'est-à-dire que si ce contrat avait été signé - on ignore pourquoi il ne l'a pas été - il y avait suffisamment de quantité pour une saine gestion des installations. Les quatre cinquièmes du personnel des chaînes n'étaient présents que pendant leur fonctionnement et étaient fournis par les bouchers utilisateurs de l'abattoir. Les quatre autres employés à plein temps du SAMV étaient parfaitement rodés, déjà présents avant les transformations et comptant entre 12 et 25 ans de maison. Contrairement à ce qui est dit dans la réponse municipale, il n'y a jamais eu de surdimensionnement, ni dans le volume ni dans la capacité et encore moins dans le fonctionnement de l'abattoir. Il aurait suffi au Comité et à la direction du SIGE de finaliser la convention entre le Service des abattoirs et l'Association des maîtres bouchers pour garantir un fonctionnement satisfaisant sur le plan financier. Sur la question du centre de collecte des sous-produits animaux, on apprend qu'il devrait être relocalisé. La Municipalité explique que c'est une exigence du Canton. Cette exigence interroge, à moins que le type de solution ait changé, car par le passé, l'État de Vaud avait accepté la présence de ce centre sur le site de Clarens parce que les deux circuits étaient clairement séparés, un côté « carcasse de viande », un autre « cadavres d'animaux ». Il n'y avait aucun flux entre les deux et ce principe avait été admis sur le même site. Dès lors que la Municipalité a répondu de manière très évasive à ses questions, il pose trois questions complémentaires : Qu'est devenue la convention avec les maîtres-bouchers ? Pourquoi est-ce que de gros clients ont quitté Clarens ? Pourquoi les indispensables travaux d'entretien et d'adaptation n'ont pas été réalisés, ce qui conduit à cette situation très désagréable ?

M. A. Gonthier indique que quelques années passées à la commission de gestion du SIGE ont laissé un certain nombre de traces. L'abattoir de Clarens a subi une rénovation-transformation qui se termine en 2003. En parallèle, le Service intercommunal des viandes et denrées alimentaires (SIVD) procède à une fusion avec le SIGE, finalisée en 2002. Ce processus de fusion probablement un peu confus explique peut-être un manque de contrôle sur le chantier de la transformation, qui se termine dans un vaste scandale, avec un très gros dépassement de crédit. La commission d'enquête nommée par le Conseil intercommunal conclut que le dépassement est de CHF 7'586'000.-, pour un crédit accordé de 9 millions de francs. Ce n'est pas un total de 11 millions légèrement supérieur au crédit accordé, mais un total de CHF 16'586'000.-, soit un dépassement de 84%. Un des éléments de ce scandale, c'est justement que beaucoup d'efforts avaient été faits pour doter le centre de collecte des sous-produits animaux d'un incinérateur, que le bâtiment avait été construit, l'incinérateur fourni, mais qu'il n'a jamais fonctionné. L'électronique était complètement déficiente, fournie par une entreprise française qui a fui ses responsabilités. Le dépassement du budget témoignait déjà d'un surdimensionnement, les attentes de tonnage que mentionne la Municipalité le confirment. Ce ne sont pas les bâtiments qui sont surdimensionnés, mais la capacité de traitement. D'un vieil abattoir où les techniques étaient manuelles, on est passé au plus bel abattoir voulu par le vétérinaire de l'époque. Il était efficace, sauf qu'il était coûteux et que pour le faire fonctionner il fallait des tonnages tels qu'ils n'ont jamais pu être réellement et durablement atteints. Depuis 2003, toute la gestion de l'abattoir a été une course au tonnage, au chiffre d'affaires, aux clients, pour ne pas tomber dans les chiffres rouges, avec en permanence du chantage de la part de gros clients, qui étaient clients ou pas selon les tarifs qu'on leur accordait. Les bêtes abattues venaient de toute la Suisse romande, y compris la zone frontrière, notamment pour les porcs. Dire que c'est un abattoir régional est donc une première escroquerie. Que faire et quelles perspectives aujourd'hui ? Les bouchers de la région ont un certain intérêt à cet abattoir, parce que cela leur promet une filière. Mais les bouchers de la région se fournissent parfois directement auprès de paysans dans d'autres régions du canton, qui disposent elles aussi d'un petit abattoir régional. Et comme il vaut mieux pour tout le monde, y compris pour les bêtes, les transporter

sous forme de viande réfrigérée que sur pied, c'est mieux de les abattre le plus près de leur provenance. Les premiers intéressés sont donc les paysans d'une région qu'on pourrait imaginer à peu près de celle de l'Agglo Rivelac. Il pourrait se construire un abattoir régional défini par les capacités de fourniture de bêtes de cette région, qui ne serait pas dans un centre-ville et qui serait dimensionné de façon à ne pas dépendre du chantage et de la demande des gros clients. Mais une telle réorientation ne se fait évidemment pas en un claquement de doigts. Dès lors, combien de temps encore l'abattoir actuel pourra-t-il tourner, combien de temps les collectivités publiques vont-elles assumer les déficits actuels et quand est-ce qu'on arrivera à une solution réellement locale et basée sur les besoins des paysans ?

M. V. Imhof, municipal, estime que ce genre d'interpellation trouverait davantage sa place au sein du SIGE. Tout le monde est relativement récent dans ce dossier. En début de législature, chaque membre du Comité de direction s'est vu attribuer un service. Ni lui ni M. A. Dormond n'ont la charge de l'abattoir. La Municipalité a fait part dans sa réponse de sa volonté de soutenir les bouchers, qui ont besoin de cette filière. S'ils arrivent à s'organiser, la Municipalité les soutiendra à 100%. Pour ce qui est de l'historique, les interventions de MM. J. Christen et A. Gonthier sont quelque peu différentes, mais très intéressantes. Cela permet d'avoir davantage d'informations sur le passé de cet abattoir et de mieux comprendre la situation, potentiellement aussi pour mieux appréhender les décisions.

M. J. Christen constate que non seulement cette réponse est largement insatisfaisante, mais qu'en plus on ne répond pas aux questions complémentaires. Il prend acte du fait que cette interpellation aurait davantage sa place au SIGE, mais puisque chaque commune y est représentée et le finance, il paraît normal de poser des questions sur ce qui s'y fait. Il ne conteste pas le dépassement de crédit plus important. Il ne parlait pas du dépassement de crédit concernant le centre de traitement des déchets carnés, mais concernant l'abattoir en soi, où le dépassement était beaucoup plus raisonnable. C'est l'autre partie du projet, c'est une autre question. Si l'on peut effectivement peut-être considérer la capacité de traitement de cet abattoir par rapport à l'investissement consenti, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui cet abattoir peut être utilisé avec un personnel adapté à la situation et au nombre d'animaux qui peuvent être abattus. Sur le plan écologique, sanitaire, économique et éthique, un abattoir régional est essentiel pour une consommation de produits carnés locaux. Sa fermeture serait un énorme gâchis aussi bien sur le plan environnemental, économique que de gestion des biens communaux. Nous devons défendre ce modèle plutôt que celui vers lequel on tend maintenant sur le plan international, avec des abattoirs géants, des « fabriques à viande » sans plus aucune intervention humaine, où la machine conduit à se détacher totalement du respect du vivant, ce que nous avons encore aujourd'hui à Clarens. Il y a également la problématique des transports, avec leur pollution et une souffrance animale qui peut être évitée avec des circuits courts. Perdre cet abattoir serait extrêmement dommageable, raison pour laquelle il propose une résolution qui va dans le sens de ce que propose la Municipalité : Le Conseil communal de Vevey souhaite que la Municipalité de Vevey s'engage de manière déterminée avec le SIGE pour le maintien de l'activité des abattoirs de Clarens, en collaboration avec la filière labellisée et les maîtres-bouchers, dans le but de maintenir des circuits courts de consommation de produits carnés locaux qui correspondent aux objectifs du développement durable.

M. R. Pieren propose de transmettre cette interpellation ou un texte modifié sous une forme ou une autre directement au SIGE, pour avoir peut-être un autre impact.

M. A. Gonthier remarque que les documents du SIGE, notamment les rapports de la commission de gestion mais aussi sauf erreur le rapport de la commission d'enquête, sont disponibles sous forme informatique. Les choses qui ont été citées en partie de mémoire de sa part peuvent donc être vérifiées. Il n'a pas vraiment d'avis sur la résolution, mais il faut dans tous les cas supprimer la mention « de Clarens », parce qu'il est évident que si l'on essaie de demander à une coopérative de paysans et de bouchers locaux de repartir dans les mêmes locaux et les mêmes conditions, on va continuer à avoir un abattoir qui ne fonctionne pas. La perspective, c'est vraiment une alliance de bouchers et de paysans qui font construire, probablement avec l'appui des pouvoirs publics, qui semble inévitable, un abattoir hors ville, dans une zone moins onéreuse que celle de Clarens, et qui soit dimensionné en fonction du nombre de bêtes qui peuvent être fournies.

M. J. Christen pensait pour sa part que le site actuel pouvait être adapté, mais il accepte de retirer la mention de Clarens si cela permet d'ouvrir des possibilités ailleurs. M. A. Gonthier fait allusion au fait que le terrain est beaucoup plus cher à cet endroit, donc la réponse à la question posée de savoir si Montreux souhaite réaliser un projet immobilier sur cette parcelle est indirectement donnée. C'est en tout cas le sentiment que cela donne. Il corrige donc le texte de sa résolution, qui a la teneur suivante : *Le Conseil communal de Vevey souhaite que la Municipalité de Vevey s'engage de manière déterminée avec le SIGE pour le maintien de l'activité d'un abattoir sur la Riviera en collaboration avec la filière labellisée et les maîtres-bouchers dans le but de maintenir des circuits courts de consommation de produits carnés locaux qui correspondent aux objectifs du développement durable.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la résolution de M. J. Christen est adoptée à la majorité (deux avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

10.3. Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert-e-s/Interpartis), intitulée « Violences domestiques : l'urgence d'agir » (2024/RI08)

Mme V. Zonca constate que le sujet des violences domestiques revient de manière récurrente dans cet hémicycle. C'est à la fois un signe fort, parce qu'on s'intéresse à la thématique, à la fois assez inquiétant face à l'urgence d'agir dans ce domaine. Par rapport à la suite à donner à la rencontre qui a eu lieu en septembre 2003, elle se dit quelque peu surprise qu'un an plus tard, on n'ait toujours pas de retour sur cette demi-journée d'échanges qui devait servir à définir les bases d'un programme d'actions pour l'avenir. Quand pourra-t-on en prendre connaissance publiquement et quelle suite pourra être donnée concrètement à cette demi-journée d'échanges ? Concernant la sous dotation de la Riviera et du Chablais en structures d'accueil pour les victimes de violences domestiques, on nous dit que des locaux seraient mis à disposition du centre Malley-Prairie dès cet automne pour des entretiens ambulatoires à Vevey. Où en est-on, comment cela va-t-il se passer ? Elle remercie la Municipalité pour ses réponses, mais espère surtout que les prochaines étapes pourront être mises en place sans tarder. L'hébergement d'urgence est saturé, le centre Malley-Prairie est très souvent complet et la politique mise en place depuis quelques années du « Qui frappe part » n'est pas toujours applicable, alors que dans le canton de Vaud la police intervient en moyenne 4x par jour pour des cas de violences domestiques, qui sont en hausse selon les dernières statistiques du mois de juin.

Mme G. Kämpf, municipale, répond qu'il n'y a pas eu de publication du rapport parce qu'il s'agit d'une collaboration avec des personnes de la société civile et que cela doit être coordonné. Le plus important n'est pas le rapport papier, même si elle comprend le besoin d'y avoir accès, mais ce qu'on en fait. Le travail s'est construit au sein du service selon ce rapport, il y a eu plusieurs étapes. Le rapport sera présenté à la prochaine réunion de la commission Égalité des genres, qui est en cours de préparation. Mais, comme annoncé, on va revoir la composition de cette commission, qui mélange politique interne et politique publique. Le service et la Municipalité ont décidé de se concentrer sur la politique publique vu l'importance de la thématique. Il y a aussi une certaine évolution sociétale depuis 2021. À défaut de pouvoir ouvrir un foyer qui serait vraiment la réponse qu'on aimerait donner, on peut au moins intensifier les présences de Malley-Prairie. Merci à toutes les personnes qui se sont engagées dans le but de concrétiser ce point. Selon ses informations, cette consultation ouvrira à la fin du mois.

Mme M. Houriet entend bien que des choses se font, mais on parle d'une conférence qui a eu lieu il y a une année et pour laquelle on demande un simple ; cela semble juste la base lorsque des gens ont investi de leur temps personnel. On nous dit que ce rapport sera fourni lors de la prochaine commission qui est en cours de préparation, mais on n'a aucune idée de quand cette réunion se tiendra. Elle trouve cela vraiment problématique au vu de l'urgence. Combien de décès faut-il pour qu'on arrive à obtenir un simple rapport ?

Mme G. Kämpf, municipale, comprend cette intervention, mais ne pense pas qu'un rapport écrit soit la réponse. La réponse, c'est le travail de terrain. Et le terrain constate qu'il y a une difficulté à parler de ces choses-là. Il faut donc créer des liens, de la sensibilisation, de la prévention.

Mme M. Houriet exprime son agacement. On a eu une phase de terrain il y a une année. Des personnes se sont investies, plusieurs conseillères communales étaient présentes, et l'on n'a aucun retour sur ce qui a été dit. Cela la laisse sans voix.

Mme G. Kämpf, municipale, admet qu'un retour écrit aurait été justifié. Elle s'excuse si cela n'a pas été le cas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.4. Interpellation de Mme Marion Houriet (PS), intitulée « Diète postale à marche forcée - Stop ! » (2024/RI09)

Mme M. Houriet indique que le groupe socialiste remercie la Municipalité pour sa réponse. Il lui semble cependant essentiel de rappeler l'importance de maintenir une qualité optimale de l'offre et des services fournis par la Poste. À ce titre, il encourage vivement la Municipalité à s'opposer fermement à toute réduction des services postaux à Vevey, à interpellier si nécessaire les faitières des communes ainsi que le Conseil d'État afin d'obtenir un engagement clair contre les fermetures des bureaux de poste, d'assurer une communication régulière avec le Conseil communal sur les échanges entre la Poste et les autorités communales. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de maintenir une antenne postale dans le quartier de Vevey-Est et encourage la Municipalité à jouer un rôle de facilitateur pour toute solution alternative à la fermeture de filiales sur le territoire veveysan. En dernier recours, le PS suggère d'étudier sérieusement la possibilité que l'administration communale reprenne certaines activités postales pour garantir la continuité des services.

M. A. Gonthier note dans la réponse que « la Poste a clairement manifesté son intérêt à pouvoir s'installer à La Veyre dans le futur, emplacement idéal pour son bassin d'activités, mais aussi à l'extérieur de la ville, évitant le trafic

des poids lourds au centre urbain ». Il fut un temps où le courrier était acheminé par train et l'emplacement actuel de la poste était idéalement situé avec une voie qui permettait de décharger les wagons postaux. Certes, le trafic ferroviaire a considérablement augmenté et les rames actuelles ne facilitent pas l'accrochage de wagons en queue comme c'était le cas auparavant, mais on ne cesse de dire qu'il faut favoriser le transport des colis et marchandises par le rail et la Poste fait exactement le contraire depuis 30 ans. Qui dirige la Poste et quels sont les conseillers fédéraux qui ont eu la charge de la Poste depuis quelques années ? Peut-être des interventions à l'intérieur du parti socialiste pourraient-elles être plus utiles qu'à l'égard de la Municipalité de Vevey ?

M. P. Bertschy a entendu la proposition que les services postaux soient repris par les services de la Ville. Il s'en réjouit ; cela permettra à ces mêmes services d'être ouverts plus longtemps, notamment en fin de journée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Communications de la Municipalité

11.1. Période de rénovation de La Cheneau : location de chalets de remplacement aux Mosses (2024/C13)

M. L. Lavanchy aimerait connaître le prix de la location de ces chalets de remplacement aux Mosses.

Mme L. Willommet, municipale, répond que le coût annuel de la location est de CHF 184'440.-. Ce montant comprend la location de trois chalets (il faudra faire un tournus), les charges d'électricité et de chauffage, ainsi qu'un forfait ménage et le déneigement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.2. Place du Marché – Rejet des recours au projet de réaménagement adopté par le Conseil communal (2024/C14)

M. A. Colin remarque que le Tribunal cantonal n'a pas écarté les recours pour des raisons de procédure. Il s'est pourtant posé la question de « la qualité [des commerçants] pour recourir contre un plan de réaménagement de la place ». Il écrit : « Ces places ne sont en effet pas directement affectées à ces commerces, mais sont destinées à l'ensemble des usagers du centre-ville ». Mais il n'examine pas ce point plus à fond, dans la mesure où les raisons de fond suffisent à rejeter le recours. Et sur le fond, le Tribunal donne raison de A à Z à la décision du Conseil communal et des autorités cantonales. Il ne laisse pas pierre sur pierre de l'argumentation concernant la reconstitution du mail. Il écarte en particulier l'accusation, si souvent répétée, qu'une promesse faite par la Municipalité n'aurait pas été respectée. Concernant les places de parc, le Tribunal considère que le Plan directeur du stationnement est basé sur des chiffres de 2018 et que les besoins actuels de stationnement sont inférieurs : « Il apparaît ainsi que l'évolution du besoin de places de stationnement s'écarte des projections faites lors de l'élaboration du PDStat dans le sens d'une diminution des besoins de places de stationnement. Les projections de besoins en places de stationnement contenues dans le plan – qui ne constitue pas formellement un plan directeur communal, n'ayant pas été approuvé par le Conseil d'État – apparaissent ainsi avoir surévalué les besoins tels qu'ils ont réellement évolué, en particulier depuis le Covid-19 ». Le Plan directeur du stationnement semble être devenu ces derniers temps un texte sacré pour certains opposants à la politique communale ; le Tribunal le réduit à un document utile, mais dépassé. Au final, tous les arguments de ces recourants sont également considérés par le Tribunal cantonal comme « mal fondés » et le recours rejeté. Il est assez curieux d'entendre ces temps qu'au nord des voies, on veut plus d'arbres, alors qu'au sud, on n'en veut pas si vite pour garder la place aux voitures. Dès lors, peut-on avoir quelque espoir que les travaux de réaménagement pourront bientôt commencer, et que les Veveysannes et Veveysans pourront dans deux ans et demi enfin savourer la magnifique place dont on les prive depuis trop longtemps ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

12.1. Interpellation de M. Jérôme Christen (VL), intitulée « L'affichage commercial ne devrait-il pas permettre de financer l'affichage communal et associatif ? »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance. L'interpellateur précise qu'il souhaite une réponse écrite.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

12.2. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Et alors elles rapportent combien ces bagnoles !!! »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

12.3. Postulat de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulé « Agir sans attendre pour notre bien... et pas seulement... »

M. le Président remarque qu'il a demandé au postulant de revoir son texte, qui n'était pas conforme à l'art. 31 de la loi sur les communes.

M. P. Bertschy donne lecture du texte modifié, qui est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC soutient ce postulat sur le fond, avec toutefois deux cautèles. La Municipalité avait promis il y a quelques mois qu'un préavis pour replanter des arbres un peu partout en ville était à bout touchant. Où en est-on ? D'autre part, l'image directrice des rues de la ville va engendrer passablement de travaux dans ce secteur. Est-ce opportun de planter des arbres tout de suite alors qu'ils risquent d'être déplacés ?

M. A. Gonthier remarque que nombre d'arbres ont été abattus en ville, pas seulement à Plan-Dessus. Sur les photos anciennes, on voit une rangée d'arbres devant chez lui, à l'avenue Nestlé. Aujourd'hui, c'est une rangée de places de parc. M. P. Bertschy va-t-il réclamer qu'elles soient aussi remplacées par des arbres d'ici la fin de l'année ou au printemps prochain ? Pour quelles raisons beaucoup d'arbres ont été enlevés, coupés ou arrachés, à quelle date, sous la responsabilité de qui et pourquoi n'ont-ils pas été remplacés au cours du temps ? Est-ce que quelqu'un s'en souvient, est-ce que des documents permettent de le savoir ? Concernant Plan-Dessus, le relevé de M. P. Bertschy semble en dessous de la réalité. Sans prétendre à l'exhaustivité non plus, il arrive pour sa part à un total de près de 40 arbres coupés au fil du temps dans ce quartier. Le postulant prétend que le remplacement pourrait se faire sans suppression de places de parc. C'est généralement faux. Si des arbres ont dû être abattus, c'est souvent parce qu'ils n'étaient pas en pleine forme. Replanter au même endroit, dans les mêmes fosses, avec les mêmes dimensions serait inefficace. Aujourd'hui, les plantations se font dans des fosses bien plus longues, souvent continues sur toute une portion de trottoir, pour assurer aux arbres plus d'espace, un meilleur drainage, une meilleure irrigation. Et cela n'est évidemment pas compatible avec les places de parc existantes. L'année dernière, des arbres ont dû être abattus à la rue des Marronniers et ils ont rapidement été remplacés, d'autres ont été plantés à l'avenue de Corsier ou dans la partie haute de la rue des Moulins. Il trouve cette soudaine sollicitude pour l'arborisation surprenante, alors que par le passé la droite ne s'est jamais préoccupée du sujet. M. J.-M. Roduit dit qu'il en a parlé en 2008 sauf erreur, mais il n'en a pas trouvé trace dans les procès-verbaux. De fait, une intervention sur x années ne dénote pas un immense intérêt pour la chose. Et au nom de quoi la présente Municipalité devrait-elle réparer en quelques mois, au pas de charge, les dégâts commis par toutes les précédentes, de plus dans des délais parfaitement irréalistes dans la mesure où ces arbres n'existent pas encore. Il propose donc de ne renvoyer ce postulat ni à la Municipalité ni à une commission, même s'il est peu vraisemblable qu'on échappe à la commission.

M. P. Bertschy remarque qu'on peut effectivement prendre en considération toute la ville, cela ne le dérange pas. Plus il y a d'arbres, plus il sera heureux et plus les paysagistes auront du travail. Pour ce qui est de Plan-Dessus, il n'a regardé que quatre rues et compté 18 arbres, pour lesquels les fosses existent toujours. Elles sont largement suffisantes pour planter des arbres d'avenue. La plupart des arbres dont il parle ne sont pas concernés par les plans d'affectation, ils ne dérangeront absolument aucune construction future.

Mme S. Dohr rappelle que Vevey Libre a déposé il y a deux ans une interpellation concernant les bancs publics, dans laquelle on réclamait un tilleul, abattu 4 ans plus tôt et que la Municipalité tarde à replanter. La Municipalité actuelle ne semble pas très encline à planter des arbres, raison pour laquelle elle soutient le postulat.

M. A. Dormond, municipal, rappelle que la Municipalité a présenté à la fin de l'année dernière le master plan des rues de Plan-Dessus, qui prévoit la plantation de 350 arbres supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Cette plantation nécessite de revoir les conditions dans lesquelles ces arbres peuvent pousser. Certes, certaines fosses existent toujours, mais elles sont trop petites, surtout en sous-sol, pour offrir aux arbres des conditions adéquates. Les arbres de l'avenue de Corsier ou sur le haut de la rue des Moulins ont été plantés avec une réfection profonde des fosses, réalisées de manière continue pour permettre un développement racinaire important. Plusieurs projets de réaménagement vont générer une plantation extrêmement importante de nouveaux arbres, que ce soit à la rue de Fribourg, à la rue des Tilleuls ou à la place Robin. Il encourage le Conseil à soutenir ces projets et les crédits d'ouvrage qui viendront ces prochains mois et prochaines années devant le Conseil pour aller de l'avant avec ces plantations d'arbres qui sont extrêmement importantes pour la Municipalité aussi.

Mme E. Carruzzo Evéquo, au nom du groupe des Vert.e.s, propose le renvoi de ce postulat en commission de prise en considération. Cette proposition mérite en effet d'être discutée par le Conseil, notamment parce qu'elle doit s'inscrire dans une réflexion plus globale, en cohérence avec les projets d'aménagement prévus pour le quartier. Il semble important aussi de pouvoir discuter des contraintes et des conséquences financières.

M. le Président remarque que nous sommes face à deux options. Soit la Municipalité accepte que cet objet lui soit renvoyé directement, soit il y a la possibilité de renvoyer ce postulat en commission de prise en considération.

M. A. Dormond, municipal, indique que planter ces arbres en 2024 est financièrement impossible, puisqu'il n'y a pas de budget pour cela. Il faut compter environ CHF 12'000.- par arbre. Pour 2025, le processus budgétaire touche à sa fin. Il faut donc plutôt travailler sur les aspects budgétaires en décembre si le Conseil souhaite aller de l'avant, pour autant évidemment que ces replantations puissent s'inscrire dans des projets qui sont menés par les services.

M. P. Bertschy rappelle que la Municipalité, d'autant plus si elle a le soutien de la majorité du Conseil, peut utiliser la voie des crédits supplémentaires. Il ne faut donc pas parler uniquement du budget. Il sera évidemment attentif, lors de l'étude du budget, au nombre d'arbres qui seront proposés à l'achat pour 2025. Il y a suffisamment d'arbres aujourd'hui en pépinières pour les planter soit cet automne, soit le printemps prochain. Les pépiniéristes ont pris les devants, puisque beaucoup de villes et de communes sont demanderesse de grands arbres.

M. le Président constate que la Municipalité ne paraît pas particulièrement encline à accepter que ce postulat lui soit renvoyé directement. Il propose donc de voter sur la proposition du groupe des Vert.e.s et le renvoi à une commission de prise en considération, pour laquelle il faut 1/5^{ème} des membres présents.

M. B. Schobinger indique que si le Conseil vote le renvoi à la Municipalité, le texte lui est transmis directement, quel que soit son avis. S'il est refusé, le Conseil peut voter le renvoi en commission. Il considère pour sa part que la première chose à voter est le renvoi direct à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, un cinquième au moins des membres du Conseil soutient le renvoi de ce postulat à une commission chargée d'étudier sa prise en considération. La commission sera nommée lors de la prochaine séance.

13. Questions vœux, propositions individuelles

M. le Président précise que les interventions à ce point ne doivent en rien ressembler à une interpellation, une motion ou un postulat. On peut poser une question simple, proposer un vœu ou faire part d'une information pouvant intéresser l'ensemble du Conseil communal, mais toujours par une intervention courte et concise.

M. J. Christen a parcouru la brochure intitulée « Faire de la politique communale dans le canton de Vaud » que chaque membre du Conseil a reçue avec les documents du mois de février. C'est une belle initiative qui mérite d'être saluée, utile à tout un chacun, même aux vieux briscards de la politique communale, dans la mesure où des piqures de rappel sur le fonctionnement de nos institutions et les règles auxquelles nous sommes soumis ne sont jamais inutiles. Certes, ce document n'est pas parfait. Certaines affirmations sont discutables, mais dans l'ensemble, c'est plutôt une réussite. Plus délicate est la vision des auteurs sur les partis politiques. On y parle de deux familles politiques : la gauche et la droite. On y décrit les caractéristiques idéologiques des principaux partis vaudois : PLR, UDC, PS et Verts, puis il y a une allusion à des plus petits partis de la gauche radicale (POP et Solidarités) et à des partis de centre droit, soit le Centre (ex-PDC) et les Vert'libéraux. Aucune allusion n'est faite à des partis indépendants. Or, dans les communes à système proportionnel, on trouve des mouvements indépendants dans 60% d'entre elles avec, dans certaines, un poids non négligeable. C'est un oubli flagrant, symptomatique d'une volonté de réduire le paysage politique à la gauche et à la droite. Pire encore, à propos des petits partis de la gauche radicale et du centre droit, il est écrit : « En considération de leur petite taille, les élus de ces partis participent souvent sur le plan communal à des groupes politiques dominés par les principaux partis présentés ci-dessus ». Or, dans la plupart des communes de plus de 3'000 habitants, c'est faux. Cette distorsion de la réalité s'explique-t-elle par le fait que les auteurs de cette brochure sont respectivement conseiller communal socialiste et ancien conseiller communal socialiste ? S'il était dans les rangs de DA, il se méfierait à la lecture de ce document ; cela pourrait signifier que le PS ambitionne d'absorber les mouvances de la gauche radicale.

M. le Président le remercie de son intervention et lui propose de faire part de ces remarques aux auteurs de cette brochure.

Mme S. Marques revient sur le courrier lu en début de séance concernant les problèmes rencontrés par les résidents d'une institution de la région face au deal de rue. Il y a une année, des interpellations avaient été déposées sur le même sujet, avec notamment le souhait d'obtenir un état de situation si possible tous les six mois. Mis à part le courrier reçu par rapport à la médiation de rue, est-il possible d'avoir un état de situation soit ce soir, soit lors de la prochaine séance ?

Mme G. Kämpf, municipale, indique qu'il a été répondu au courrier de la Cité du Genévrier. Elle a également appelé son directeur pour échanger sur cette préoccupation, dont la Municipalité se soucie bien évidemment aussi. Le dernier état des lieux date du mois de février, il y a ensuite eu la présentation d'Addiction Suisse, puis le lancement de la médiation urbaine. Le travail se poursuit et une nouvelle communication est prévue lors de la prochaine séance du Conseil.

M. A. Gonthier cite une phrase de Mme S. Dohr sur les réseaux sociaux, disant que la commune de Vevey ne peut pas faire face à la situation toute seule. Il suggère donc qu'on cesse d'interpeller la Municipalité à propos de tout et rien sur ce sujet, parce qu'effectivement elle ne peut pas faire face elle-même à tout cela. La pétition que sponsorise Mme S. Dohr est adressée, à juste titre, aux autorités cantonales. Il invite donc chacune et chacun à suivre cet exemple.

Mme S. Dohr remarque que la Ville se trouve orpheline de son boursier communal. Pourra-t-on bientôt souhaiter la bienvenue à une nouvelle personne chargée des finances communales ?

M. le Syndic répond qu'au terme du processus de recrutement, la Municipalité avait choisi une personne qui, après avoir reçu son contrat, a finalement renoncé. Il a donc fallu relancer le processus de recrutement.

M. P. Bertschy a participé au récent atelier mis sur pied dans le cadre du projet d'agglomération Rivelac. C'était très intéressant, mais comment la Municipalité compte-t-elle communiquer avec le Conseil à ce sujet, parce que les délais sont très courts ? De très gros chantiers sont prévus ; il serait judicieux que le Conseil obtienne la même information que celle donnée lors de cet atelier.

M. A. Dormond, municipal, indique qu'une présentation du projet d'agglomération est prévue en ouverture de la prochaine séance du Conseil le 3 octobre.

M. P. Chiffelle ajoute qu'une séance est prévue à La Tour-de-Peilz le mercredi 18 septembre, à laquelle participeront les Conseillères d'État Ch. Luisier et I. Moret, de même que toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier. Si l'on demande des informations, on les obtient ; il encourage les membres du Conseil à le faire. Il a obtenu pour sa part une statistique d'évolution de la population depuis les 40 dernières années et ce qui est prévu dans les 16 prochaines années. On y voit que la région des dix-huit communes concernées a connu une croissance de 40'000 habitants durant les 40 dernières années et que ce ne sont rien moins que 35'000 habitants supplémentaires qui sont prévus durant les 16 prochaines années sur ces mêmes 18 communes. Il est donc temps de se poser des questions. Il est précisé que c'est un maximum imposé ou suggéré par le Canton, puisqu'on semble prendre en compte un certain nombre de refus qu'il y a eu dans la région. C'est à son avis le moment que cette région fasse preuve d'une certaine autonomie en disant que le Canton est bien aimable, mais que peut-être on pourrait se passer de certains de ses conseils, en tout cas dans leur ampleur.

M. A. Dormond, municipal, précise que la présentation prévue le 18 septembre n'est pas une présentation du projet d'agglomération, mais de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA). Vevey n'est pratiquement pas concerné en matière de zones d'activités, à part à La Veyre. Il encourage toutefois les gens à assister à cette réunion. Par rapport aux 35'000 habitants supplémentaires, la volonté n'est pas du tout d'atteindre ce chiffre. C'est le Canton qui transmet ce chiffre en demandant que le réseau de transports soit dimensionné pour avoir la capacité d'accueillir cette population-là. Mais toutes les communes savent parfaitement que beaucoup d'autres limites physiques (équipements publics, parapublics, EMS, écoles, crèches, etc.) ne permettront jamais d'atteindre ce chiffre. Tout cela est déjà aujourd'hui compliqué à mettre en place. On imagine donc bien que ce chiffre théorique avancé par le Canton ne soit vraiment pas un objectif à atteindre.

M. P. Chiffelle ajoute que pour tous les grands plans d'affectation mis à l'enquête et proposés depuis le fameux projet avorté d'AggloRiviera 2011, dont les chiffres ont été repris dans la mesure A41 du plan directeur cantonal, les communes du district se réfèrent à ce fameux projet pour justifier ces plans. Certains d'entre eux ont été désavoués par les tribunaux, mais d'autres ont été approuvés justement parce qu'on avait accepté ces chiffres au niveau local dans les plans d'agglomération. C'est la raison pour laquelle il rend le Conseil attentif aux conséquences de pareilles décisions.

M. le Président pense que le Conseil communal aura largement l'occasion de reparler de tout cela, raison pour laquelle il propose de clore le débat. La parole n'étant plus demandée, il lève la séance à 22h10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Philippe Herminjard
Président



Carole Dind
Secrétaire

Annexe (1) :

- Postulat de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulé « Agir sans attendre pour notre bien.... et pas seulement... »

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :

SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal

Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Agir sans attendre pour notre bien.... et pas seulement.....

Je me baladais dans le quartier de la place Robin et comme me l'ont fait remarquer de nombreux habitants, j'ai pu constater que les arbres qui ont été arrachés (sans doute pour de bonnes raisons) n'ont pas été remplacés, ce que ne comprennent pas les dits habitants.

J'ai également constaté que les fosses ont été comblées mais sans le bitume. On y voit du gravier, de la terre, de l'herbe et même des palettes CFF avec des bacs qui contiennent parfois des arbustes et végétations diverses non entretenus...

J'ai pu compter 18 emplacements (4 à la rue des Tilleuls, 5 à la rue du Jura, 6 à la rue Gutenberg, 3 à l'avenue Reller) soit les fosses des arbres abattus et non remplacés. Tant incroyable que cela puisse paraître, leur remplacement pourrait se faire sans suppression de places de parcs. Cette liste est évidemment non exhaustive.

Par conséquent, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- prévoir la plantation de ces arbres cette année encore, ou
- prévoir la plantation de ces arbres au printemps au plus tard, et
- tout mettre en œuvre pour que dorénavant, chaque arbre abattu soit remplacé au fur et à mesure et dès que la saison le permet.

Je remercie la Municipalité pour la réalisation de ces travaux.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy

